



**ENQUETE QUALITATIVE
SUR LE PHENOMENE
DES VIOLENCES A
CARACTERE SEXUEL
(VACS) EN MILIEU
UNIVERSITAIRE
IVOIRIEN: CAS DU
HARCELEMENT SEXUEL
A L'UNIVERSITE FELIX
HOUPHOUËT BOIGNY**

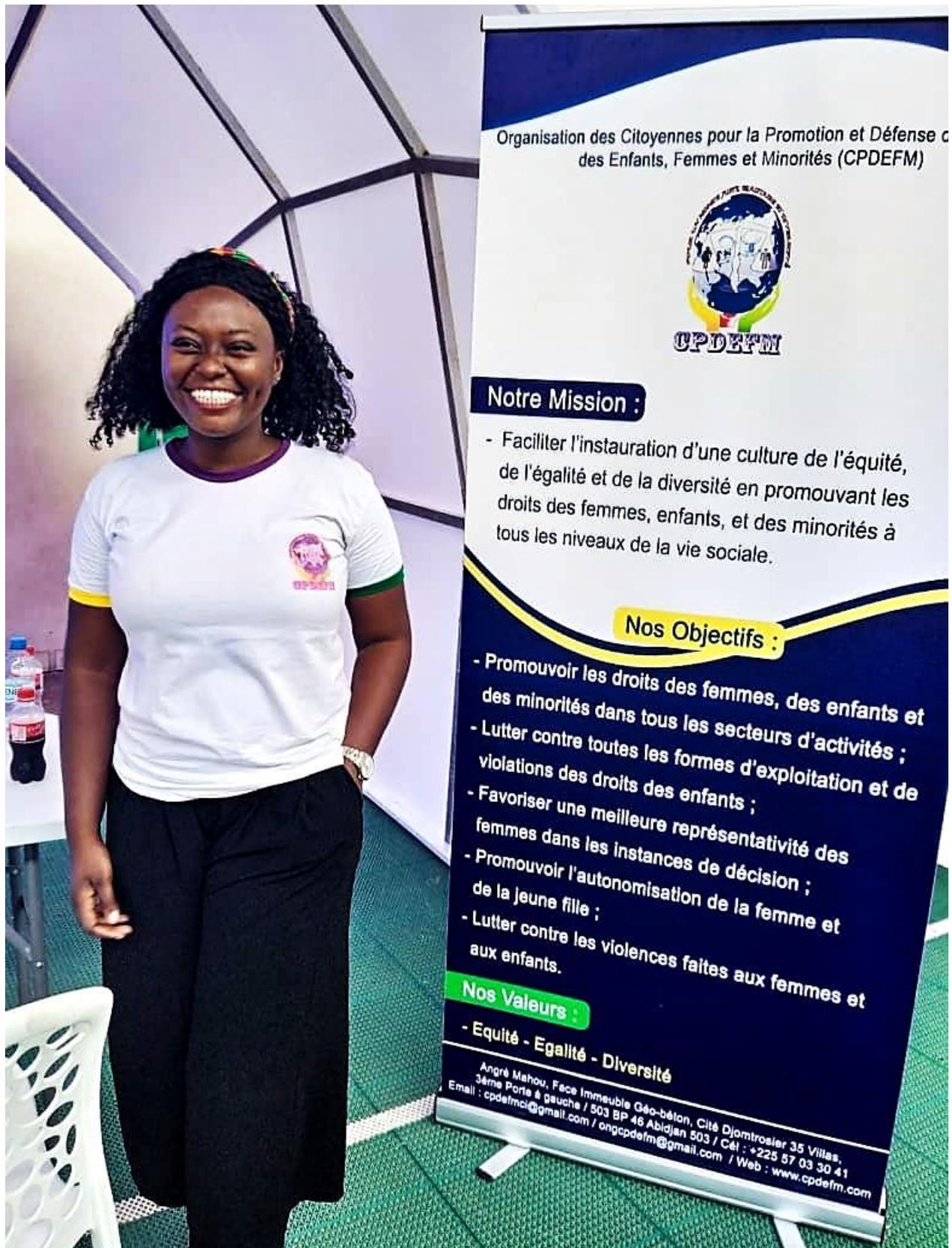
Une étude réalisée par l'ONG CPDEFM

République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail



Organisation des **Citoyennes**
pour la **Promotion** et
Défense des Droits des
Enfants, Femmes et
Minorités (CPDEFM)

Abidjan, le 16/02/2023



Ange Lucette BONI, Responsable de la Commission Renforcement des capacités

Sous la direction technique de:

Sylvia APATA

Co-Fondatrice de CPDEFM, Juriste, Consultante Senior VBG/VFFF

Et du concours de l'équipe CPDEFM notamment :

- **Marie Michelle N'DA**, Directrice Administrative et Financière
(DAF)
- **Hassan MITOKPÊ**, Chargé de la Communication

SIGLE ET ABREVIATIONS

CPDEFM : Citoyennes pour la **P**romotion et **D**éfense des **D**roits des **E**nfants, **F**emmes et **M**inorités

FESCI : Fédération **E**studiantine **S**colaire de Côte d'Ivoire

INPHB : Institut **N**ational **P**olytechnique **H**ouphouët **B**oigny

ONG : **O**rganisation **N**on **G**ouvernementale

PTF : **P**artenaire **T**echnique et **F**inancier

UFHB : Université **F**élix **H**ouphouët **B**oigny

VACS : **V**iolences **A** **C**aractère **S**exuelle

VFFF : **V**iolences **F**aites aux **F**emmes et aux **F**illes

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Nombre d'individus interrogés – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022	11
Figure 2 : Tranches d'âge – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022	11
Figure 3 : Situation matrimoniale – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022	11
Figure 4 : Connaissance de cas de harcèlement sexuel- Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022	14
Figure 5 : Attouchements ou blagues à connotation sexuelle de la part d'un enseignant – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022	15
Figure 6 : Attouchements ou blagues à connotation sexuelle de la part d'un(e) étudiant(e)- Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022	15
Figure 7 : Témoins – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022	15
Figure 8 : Sexe majoritairement exposé aux VACS-Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022.	16
Figure 9 : Réaction des victimes – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022	16
Figure 10 : Types de représailles observés – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022	17
Figure 11 : Existence de mécanismes de prise en charge sur le campus- Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022	17
Figure 12 : Profil des auteurs – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022	18
Figure 13 : Raisons de la persistance des VACS au sein des Universités – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022	18
Figure 14 : Existence de moyens administratifs de recours- Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022	19
Figure 15 : Moyens d'éradication du harcèlement sexuel – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022.....	19

TABLE DES MATIERES

I-	INTRODUCTION	8
II-	PRESENTATION DES RESULTATS	11
III-	INTERPRETATION DES RESULTATS	21
	A) De la nette perception du harcèlement sexuel et de sa différence avec la drague par les étudiant-e-s de l'UFHB	21
	B) De l'effectivité des Violences A Caractère Sexuel dont le harcèlement sexuel sur le campus universitaire en 2022.....	22
	C) Les syndicalistes de la FESCI et enseignants identifiés comme principaux agresseurs/prédateurs sexuels sur le campus universitaire	22
	D) Le silence comme norme d'or des victimes de VACS sur le campus universitaire	23
	E) L'inexistence de mécanismes de prise en charge des victimes en milieu universitaire présentée comme véritable cause de la perduration du phénomène.....	23
	F) Des moyens adéquats de lutte contre ce phénomène.....	24
IV-	CONCLUSION.....	26
V-	RECOMMANDATIONS	28

RESUME EXECUTIF

L'Organisation des Citoyennes pour la **Promotion et Défense des Droits des Enfants, Femmes et Minorités (CPDEFM)** a mené en Novembre 2022, une étude sur le harcèlement sexuel intitulée : « *Enquête qualitative sur le phénomène des Violences A Caractère Sexuel (VACS) en milieu universitaire ivoirien: cas du harcèlement sexuel à l'Université Felix Houphouët Boigny* ».

Réalisée auprès d'un échantillon d'une vingtaine d'Associations estudiantines de l'UFHB, ladite enquête a permis de mettre en lumière ces violences restées jusqu'ici cachées et tabous.

En ce qui concerne la perception du harcèlement sexuel et de sa différence avec la drague, les étudiant-e-s ont dans l'ensemble, une bonne connaissance à ce niveau. 100% des interrogé-e-s établissent clairement cette distinction en faisant ressortir la notion du consentement.

S'il est vrai que le harcèlement sexuel est un phénomène qui touche les hommes et les femmes, la présente étude démontre que les femmes et jeunes filles en milieu universitaire sont exposées à **80%** contre **10%** d'hommes. Ce sont au total **69 cas** qui ont été rapportés durant l'année 2022.

Les syndicalistes notamment les membres de la **Fédération Estudiante et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI)** et **enseignants** figurent **comme principaux agresseurs/prédateurs sexuels** sur le campus universitaire **respectivement à 40% et 30%**.

Devant à **l'inexistence de mécanismes de prise en charge des victimes au sein de l'UFHB (95% des associations estudiantines interrogées qui l'attestent), le silence demeure malheureusement la règle d'or**. Elles sont **80% à garder le silence** face aux VACS qu'elles subissent, principalement le harcèlement sexuel contre 20% qui font des dénonciations auprès de leurs proches et familles.

Face à ce triste constat, l'on doit disposer au niveau réglementaire, d'une Politique de lutte contre les VACS à l'UFHB comme se l'est doté l'**Institut National de Polytechnique Houphouët Boigny (INP-HB)** de Yamoussoukro facilitant ainsi les dénonciations, la prise en charge et les sanctions effectives et dissuasives à l'endroit des agresseurs sexuels.

Plusieurs recommandations ont ainsi été adressées au Gouvernement ivoirien, aux différents Ministères de Tutelles : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ; de même qu'aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) notamment les Agences Onusiennes à l'effet de lutter efficacement contre ces violences et instaurer un climat sécuritaire et sain où les étudiantes et élèves parviennent à étudier et achever leur parcours universitaire.



Membres de CPDEFM, lors de la marche contre les féminicides le 10 Déc 2022 à Abidjan

I- INTRODUCTION

Définies comme toutes formes de violences, avec ou sans contact, commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, les **Violences A Caractère Sexuelle (VACS)** sont constituées par tout acte à caractère sexuel commis envers une personne sans son consentement, en exerçant une pression indue sur celle-ci ou à l'endroit d'une personne incapable de consentir.¹ Le harcèlement sexuel, composante de la VACS est malheureusement un phénomène bien présent en Côte d'Ivoire tant en milieu scolaire, universitaire que professionnel comme constaté au travers des nombreux témoignages anonymes de victimes.

En milieu scolaire, selon les résultats de l'*Enquête sur les violences basées sur le genre en milieu scolaire dans sept établissements scolaires du District d'Abidjan* réalisé en 2009, **13,3 % d'élèves (jeunes filles) ont reçu des avances d'enseignants** et **14,2 % victimes d'attouchements**. **18,9 %** affirment par ailleurs, **avoir été l'objet de remarques ou commentaires sexuels**. En ce qui concerne l'enquête du personnel administratif et des enseignants, **23 % des enquêtés** affirmaient avoir connaissance qu'un enseignant ou un membre du personnel administratif de leur établissement a fait des avances et a eu des relations sexuelles avec une élève.

En milieu universitaire, l'*Etude sur le Consentement et le harcèlement sexuel* réalisée en 2020 à l'Université Félix Houphouët Boigny par Docteur **KOUASSI Affoué Mélissa** a permis de révéler que **le harcèlement sexuel touche majoritairement les femmes dont l'âge varie entre 18 et 25 ans**. Les victimes déclarant des faits de harcèlement sexuel verbal sont plus nombreuses relativement à celles déclarant des faits de harcèlement non-verbal ou physique.

Si l'on peut en substance, citer ces quelques enquêtes réalisées sur ce sujet, le constat selon lequel ces violences restent jusqu'à ce jour très insuffisamment documentées demeure principalement du fait du silence des victimes. A cela s'ajoutent leur banalisation, l'impunité des auteurs dans la majorité des cas et la faiblesse des actions étatiques en direction des établissements d'enseignement.

Dans l'optique donc de vaincre et de surmonter au problème de l'invisibilité des VBG notamment du harcèlement sexuel dans les espaces éducatifs ivoirien, l'Organisation des

¹ Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INP-HB) : Politique de lutte contre les violences à caractère sexuel

Citoyennes pour la **P**romotion et **D**éfense des **D**roits des **E**nfants, **F**emmes et **M**inorités (**CPDEFM**) dont la mission première est de contribuer à l'élimination des **V**iolences faites aux Femmes et aux Filles (**VFFF**) par la documentation, la collecte de données statistiques sensibles au Genre, entreprend la réalisation de la présente étude dénommée : « *Enquête qualitative sur le phénomène des Violences A Caractère Sexuel (VACS) en milieu universitaire ivoirien : Cas du harcèlement sexuel à l'Université Félix Houphouët Boigny.*»

Quel est l'état des lieux actuel du phénomène au sein de cette Université ? Qui en sont les principaux auteurs ? Les victimes disposent-elles de moyens de recours administratif ? Que faut-il faire pour son éradication ?

Autant de questions de recherche qui ont servi de base à l'élaboration du questionnaire. Elle anticipe donc sur la prise de conscience de l'ampleur du mal à Abidjan notamment dans la plus grande Université de Côte d'Ivoire.

Pour sa mise en œuvre, la présente étude qualitative a eu pour échantillon, vingt (20) Associations estudiantines basées à l'UFHB. Le questionnaire, composé de seize (16) questions dont cinq (5) ouvertes, a été élaboré par CPDEFM et diffusé à la cible par fichier électronique (*formulaire Google Forms*). L'enquête c'est ainsi déroulée en ligne.

Une liste préalable des différentes Associations a pour ce fait, été établie avec les coordonnées des membres. Afin de s'assurer de l'authenticité des réponses recueillies, des appels téléphoniques ont été lancés en amont à chacun-e des enquêté-e-s dans le but de leur présenter l'étude et ses objectifs. Ce qui a été de nature à favoriser l'adhésion de la cible et sa participation libre, pleine et entière. La base de données ainsi que le traitement s'est fait automatiquement par tableaux croisés et graphiques élaborés via le serveur *Google et Excel*.

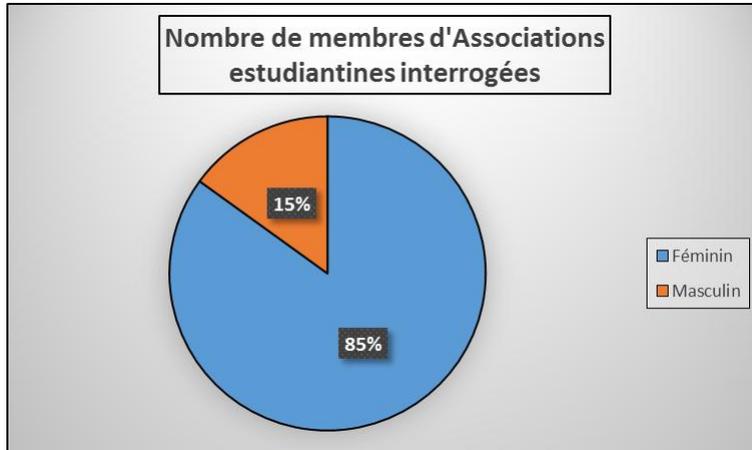
Il convient dès lors de procéder à la présentation des résultats (II), à son interprétation (III) avant de conclure (IV) et de faire des recommandations (V) à l'endroit de tous les acteurs.



Campagne de sensibilisation CPDEFM au grand marché de Treichville, 16Jours d'Activismes 2021

II- PRESENTATION DES RESULTATS

L'échantillon se compose de vingt (20) Associations estudiantines, plus précisément 85% de



femmes et 15% d'hommes avec pour tranche d'âges, 12 femmes âgées de 18 à 25 ans, de 5 femmes âgées de 26 à 35 ans et, 3 hommes de 25 à 35 ans. S'agissant de la situation matrimoniale, nous avons l'union libre, mariage coutumier (5), mariage légal (1) et, 15 sont célibataires.

Figure 1 : Nombre d'individus interrogés – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022

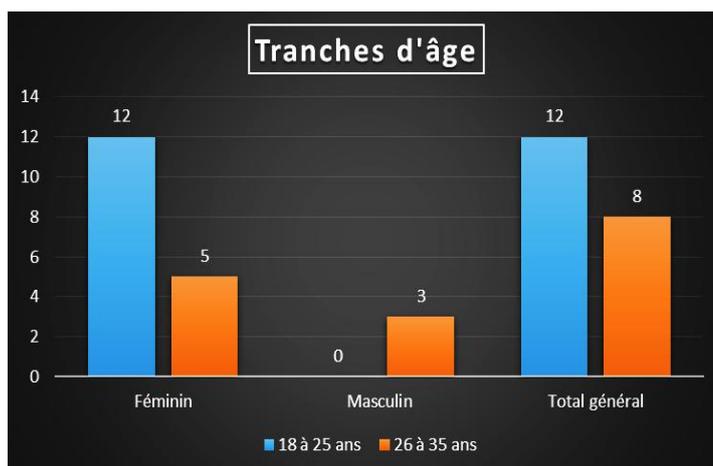


Figure 2 : Tranches d'âge – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022

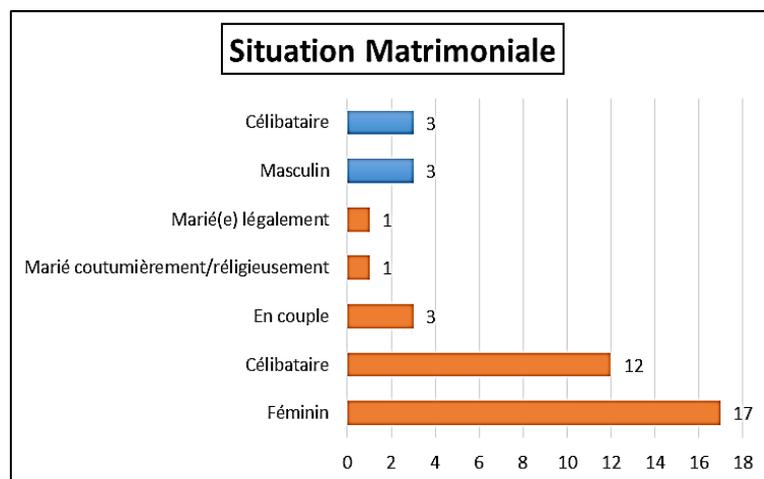


Figure 3 : Situation matrimoniale – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022

- 1) A la question de savoir si les étudiant-e-s comprennent la définition du harcèlement sexuel, 100% des interrogé-e-s y répondent favorablement.

Les responsables d'associations estudiantines de sexe féminin le définissent ainsi :

- ✓ « Avoir des rapports sexuels non consentis » ;
- ✓ « C'est lorsqu' un individu écrit sans cesse à une personne, tout en lui mettant une pression et l'obligeant à répondre favorablement à ses besoins » ;
- ✓ « C'est le fait qu'une personne importune une autre de façon répétitive à travers des propos sexuels et des comportements qui atteignent la pudeur d'autrui » ;
- ✓ « Draguer malgré le non consentement de celle-ci »;
- ✓ « C'est le fait de contraindre quelqu'un à avoir des relations sexuelles avec vous » ;
- ✓ « C'est le fait de vouloir par tous les moyens, avoir des rapports sexuels avec une personne qui manifeste un refus. L'auteur fait parfois recours à la violence » ;
- ✓ « C'est le fait d'imposer à une personne de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle » ;
- ✓ « C'est le fait d'insister ou d'intimider souvent de manière brutale sur des avances sexuelles ou même au niveau des propos » ;
- ✓ « C'est le fait pour une personne de subir des demandes répétées à caractère sexuel » ;
- ✓ « C'est le fait pour une personne supérieur hiérarchique d'intimider son subordonné pour avoir des faveurs à caractère sexuel » ;
- ✓ « C'est le fait de perturber moralement ou physiquement une personne qui ne partage pas les mêmes sentiments que vous en amour » ;
- ✓ « C'est quand une personne utilise des moyens pas catholiques comme draguer pour avoir des rapports sexuels avec une autre personne » ;
- ✓ « C'est une demande avec insistance, acharnement et des fois au moyen de manipuler qu'un individu exerce sur une femme ou un homme pour le ou la faire plier et assouvir son désir sexuel » ;
- ✓ « C'est une pratique qui vise à obliger une personne par du chantage, des menaces, contrainte à accepter ses avances » ;
- ✓ « C'est une pression, un chantage exercé sur X personne en vue d'en obtenir du sexe » ;
- ✓ « Harcèlement, c'est faire du chantage à une fille, forcer la fille à avoir des rapports sexuels avec lui sans son autorisation » ;

- ✓ « Un harcèlement sexuel est une intimidation face à une situation qui demande un acte sexuel pour obtenir quelque chose ou résoudre un problème ».

Les responsables de sexe masculin des associations estudiantines quant à eux l'entendent ainsi :

- ✓ « C'est le fait de vouloir forcer une personne à faire ou à accepter ses avances »
 - ✓ « C'est le fait d'harcéler une personne sexuellement. Insistance, désirs, toute action non approuvée par l'autre. Attouchements etc. » ;
- « Vouloir un acte sexuel avec une personne sans son consentement. »

2) Si dans l'ensemble, elles/ils définissent bien le harcèlement, elles/ils savent également établir la différence entre drague et harcèlement sexuel.

Les femmes disent :

- ✓ « Dans la drague nous avons le choix de dire oui ou non mais dans le cas de l'harcèlement nous subissons et nous ne pouvons pas stopper les choses » ;
- ✓ "Drague : courtiser, faire savoir à X son intention d'avoir une relation amoureuse avec il ou elle » ;
« Harcèlement sexuel : violence morale ou psychologique exercée envers X en vue d'en obtenir du sexe.
- ✓ Drague c'est faire connaître ses sentiments envers une personne dans le respect et se retirer si elle refuse sans se prendre la tête. » ;
- ✓ « Draguer c'est d'abord demander l'avis de l'autre et harceler c'est usé de la méthode comme le chantage » ;
- ✓ « La différence est que draguer c'est parler de ses sentiments à une fille, lui dire qu'il l'aime, qu'il souhaiterait qu'elle soit sa copine. Et harcèlement, c'est obliger la fille à avoir des rapports sexuels avec lui. » ;
- ✓ « La drague, c'est le fait de dire ce que l'on ressent tandis-que le harcèlement c'est d'abuser. » ;
- ✓ « La drague c'est conquérir avec dignité et loyauté le cœur d'une femme ou d'un homme avec laquelle on voudrait "cheminer". Cependant, le harcèlement sexuel se fait au moyen de pressions et ou de manipulation pour arriver à ses fins. » ;
- ✓ « La drague c'est d'avouer ses sentiments à une personne et lui laisser le choix de partager ses sentiments ou pas. Harcèlement c'est le contraire » ;
- ✓ « La drague c'est le fait de déclarer ton amour à une personne dans le respect par contre harcèlement c'est le fait d'imposer ou d'avoir des comportements déplacés en vers une personne sans son consentement. » ;

- ✓ « La drague c'est le fait de se faire courtiser sans violence physique ou morale. » ;
- ✓ « La drague c'est le fait pour une personne physique de courtiser une autre qu'elle soit du même sexe ou du sexe opposé. Le harcèlement c'est user de son pouvoir pour faire pression sur une personne et obtenir d'elle des faveurs sexuel avec des menaces a l'appui » ;
- ✓ « La drague est quelque chose que l'on consent tandis que l'harcèlement nous ait imposé. » ;
- ✓ « La drague ne se fait pas sous l'effet de chantage, menace alors que le harcèlement si. » ;
- ✓ "La drague, l'auteur ne fait pas recours à un chantage ou la force. Alors que le harcèlement oui, surtout si la personne a des pouvoir et une certaine autorité. Il peut l'utiliser comme moyen de pression"
- ✓ « Le harcèlement sexuel est plus dans l'humiliation de la personne. Le motif perversion intervient. »
- ✓ « Une drague c'est avouer à une personne le sentiment qu'on a pour elle et laisser le libre choix de dire oui ou non à la proposition. Alors que le harcèlement sexuel c'est forcer, obliger une personne à faire quelque chose contre son propre gré au prix d'un acte sexuel. »

Les hommes quant à eux l'entendent ainsi :

- ✓ "Drague : courtiser une personne ; Harceler : insister malgré le refus "
- ✓ Draguer c'est exprimer ses sentiments qui peuvent être acceptés ou rejetés. Par contre harceler, c'est menacer ou mener des actions sexuelles envers une personne qui n'approuve pas.
- ✓ "La drague consiste à mettre toutes les techniques pour amener une personne à nous aimer. Le harcèlement consiste à utiliser la force pour amener une personne à nous accepter."

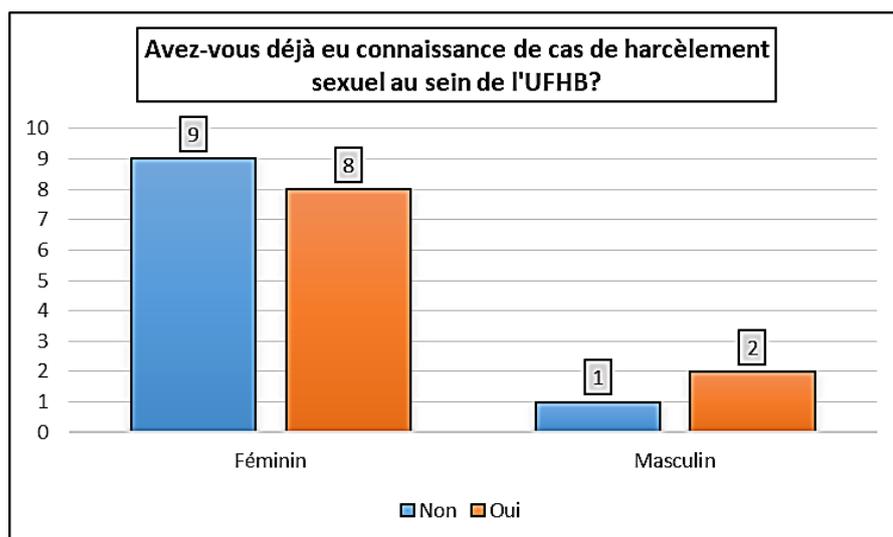


Figure 4 : Connaissance de cas de harcèlement sexuel- Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022

50 % des étudiant-e-s interrogé-e-s affirment avoir eu connaissance de cas de harcèlement sexuel durant l'année 2022 à l'UFHB.

La vingtaine d'associations interrogée fait état de **69 cas** rapportés dont **42 cas** au sein de l'UFHB et **27 cas** dans d'autres Universités.

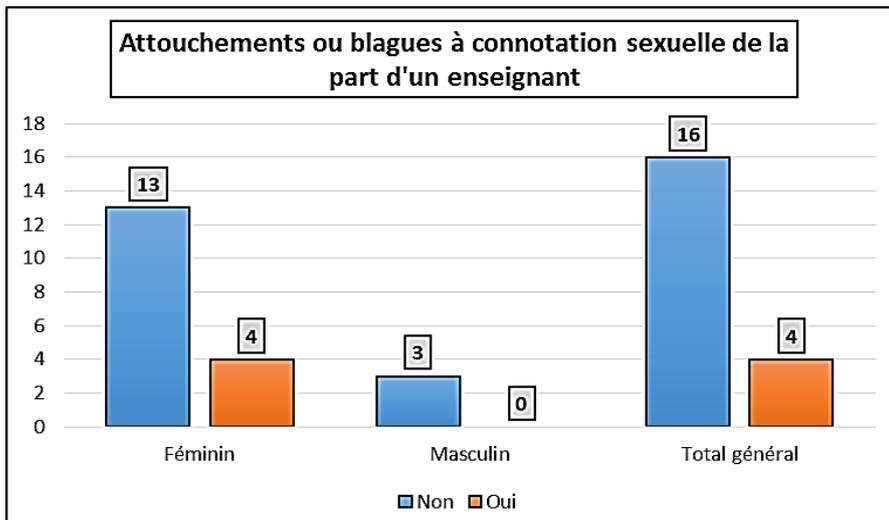


Figure 5 : Attouchements ou blagues à connotation sexuelle de la part d'un enseignant – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022

23% des étudiantes interrogées révèlent avoir déjà subi elles-mêmes, des attouchements ou blagues à connotation sexuelle de la part d'un enseignant sur le campus.

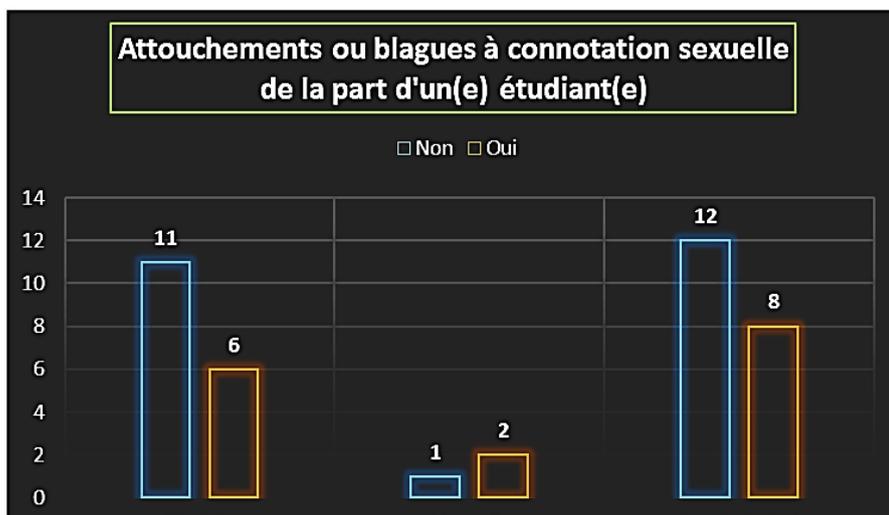


Figure 6 : Attouchements ou blagues à connotation sexuelle de la part d'un(e) étudiant(e)- Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022

Des attouchements, blagues à connotation sexuelle venant d'étudiant-e-s, 35% des femmes et 10% d'hommes l'ont subi.

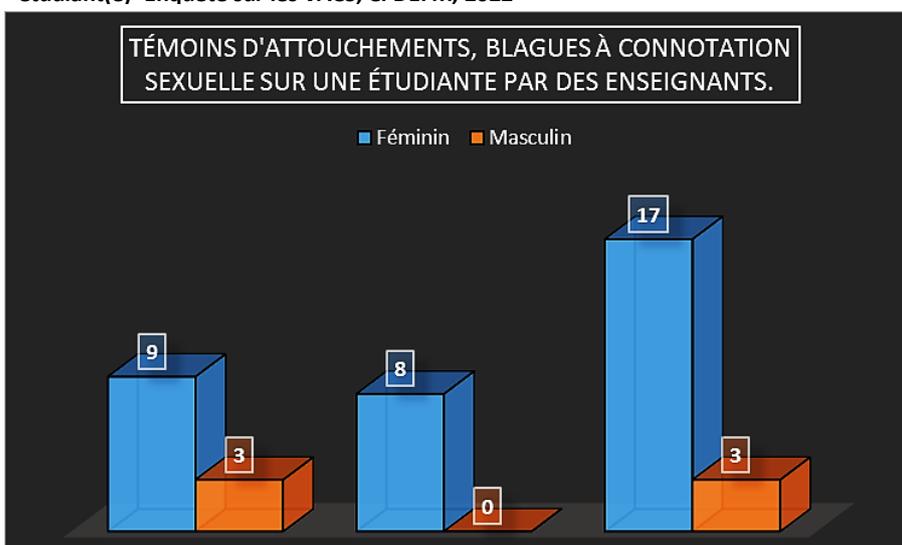


Figure 7 : Témoins – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022

47% des étudiant-e-s interrogé-e-s attestent par contre avoir été témoins d'attouchements et blagues à connotation sexuelle exercée sur des étudiantes par des enseignants.

52% répondent par la négative.

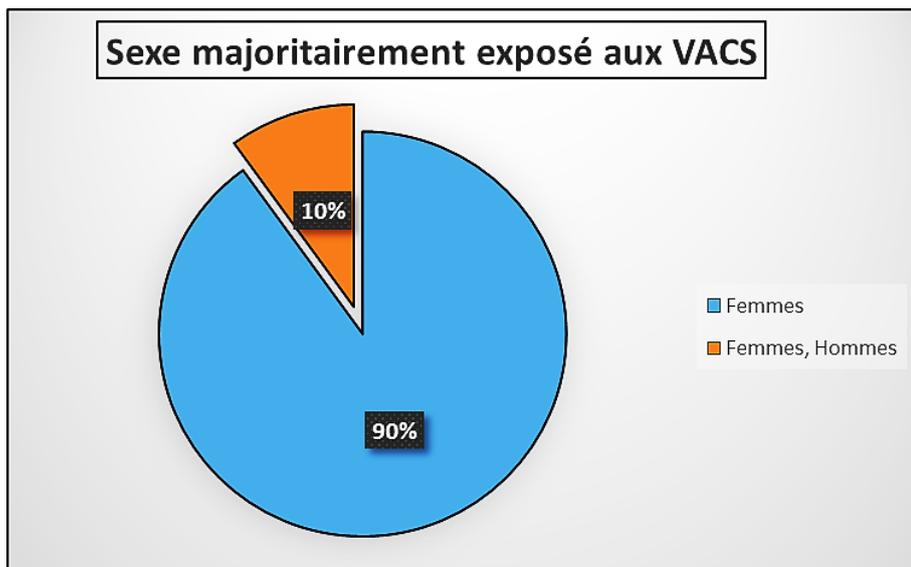


Figure 8 : Sexe majoritairement exposé aux VACS-Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022.

Les entretiens réalisés au sein de l'UFHB attestent que **les VACS touchent majoritairement les femmes à 90 % contre 10% d'hommes.**

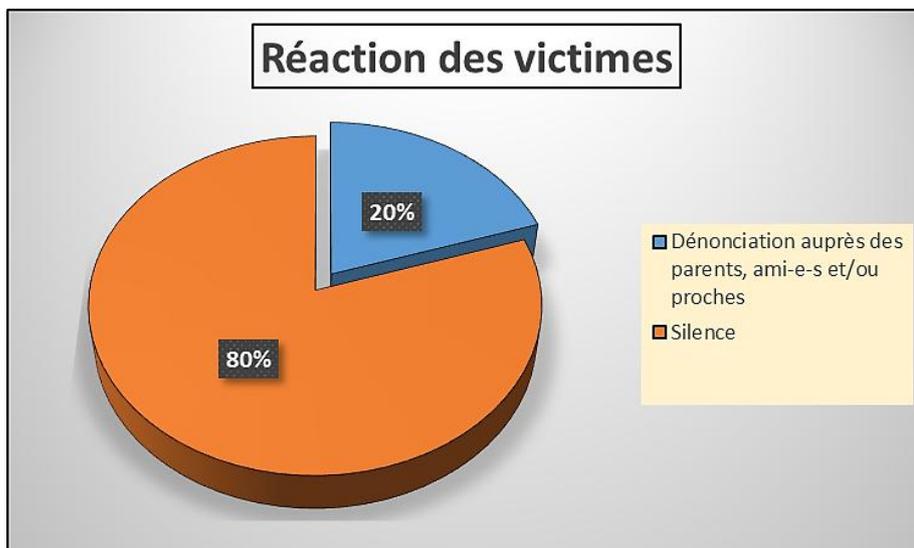
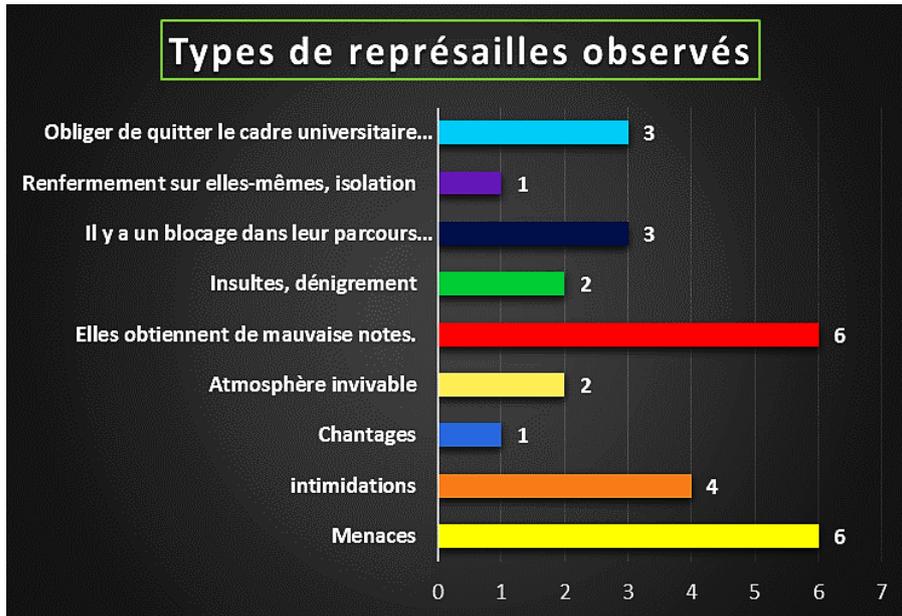


Figure 9 : Réaction des victimes – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022

20% parmi elles, dénoncent ces violences auprès de leurs proches et/ou famille contre **80%** qui gardent le silence.

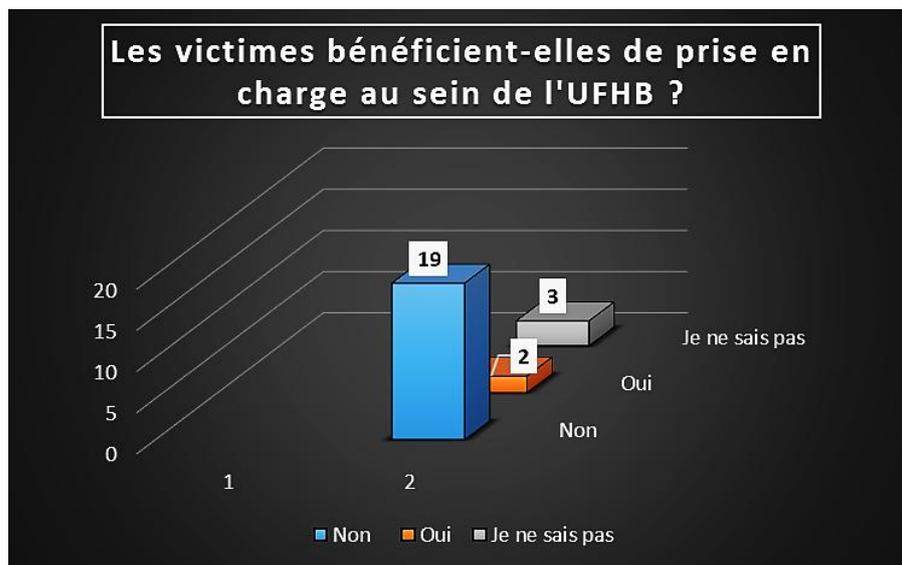
Lorsqu'elles refusent de céder aux avances des auteurs, **30% sont sanctionnées par le stylo**



rouge : mauvaises notes et **font face à des menaces perpétuels de leurs agresseurs**, **20%** font l'objet d'intimidations, **15%** voient leur parcours universitaire bloqué par ces enseignants harceleurs et donc obligées de quitter les bancs, **20%** font l'objet d'insultes, **dénigrement** créant ainsi, une atmosphère invivable pour les victimes au sein de l'UFHB. **5%** subissent par contre des

Figure 10 : Types de représailles observés – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022

chantages les conduisant à l'isolement



95% des sondé-e-s répondent que les victimes ne bénéficient d'aucune prise en charge au sein du campus contre **5%** qui répondent par l'affirmative.

Figure 11 : Existence de mécanismes de prise en charge sur le campus- Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022

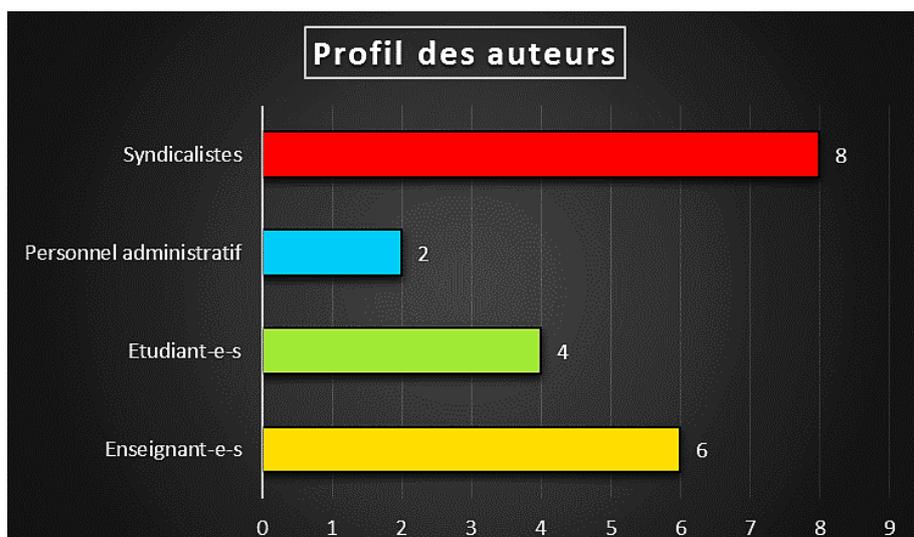


Figure 12 : Profil des auteurs – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022

La présente enquête positionne **les syndicalistes** notamment la FESCI comme **principaux agresseurs (40%)**, ensuite **les enseignants (30%)** ; les **étudiants** représentent **20%** puis le **personnel administratif (10%)**.

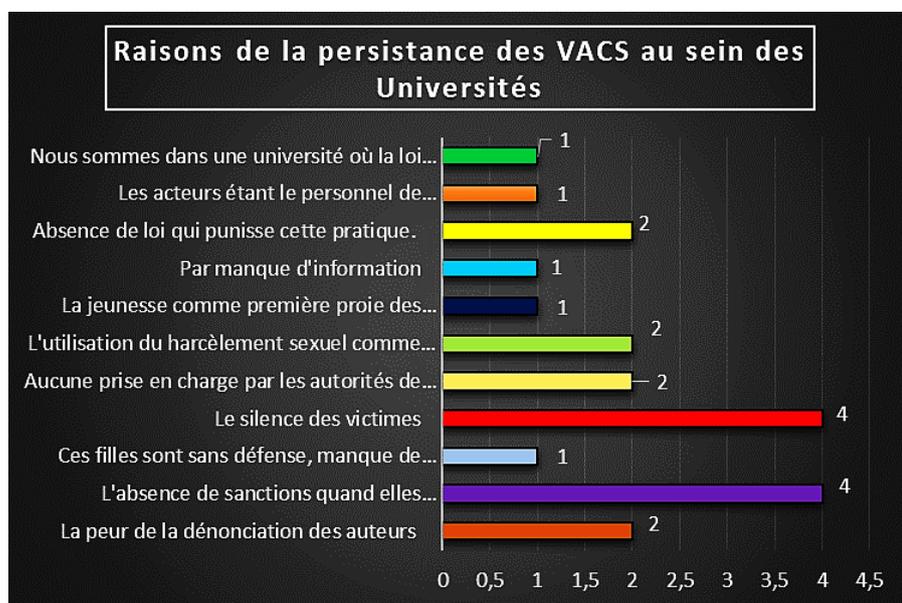


Figure 13 : Raisons de la persistance des VACS au sein des Universités – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022

Comme **raisons de la persistance des VACS au sein des Universités**, les associations estudiantines évoquent :

- Le silence des victimes ;
- L'absence de sanctions des auteurs sur le campus ;
- L'absence de Loi, Charte ou Texte réglementaire ;
- L'utilisation du harcèlement sexuel comme principal moyen

d'expression de pouvoir sur les victimes majoritairement de sexe féminin ;

- Le manque de prise en charge par les autorités administratives ;
- La vulnérabilité des étudiantes qui sont sans moyens de défense ;
- Le manque d'information sur l'attitude à adopter et procédures à suivre en cas de VACS ;
- Le fait que les agresseurs sont le personnel de l'Université et les syndicalistes et ;
- Le fait que les syndicalistes notamment la FESCI sont ceux qui édictent et dictent les normes sur le campus universitaire.

A la question de savoir s'il existe des moyens de recours pour les victimes de VACS au sein de l'UFHB, 75% des membres d'Associations estudiantines interrogées répondent par la

négative contre 25% par l'affirmative.

Les Associations féministes sont citées par 10% des étudiant-es contre l'existence de service en charge des affaires sociales au sein de l'UFHB (5%).

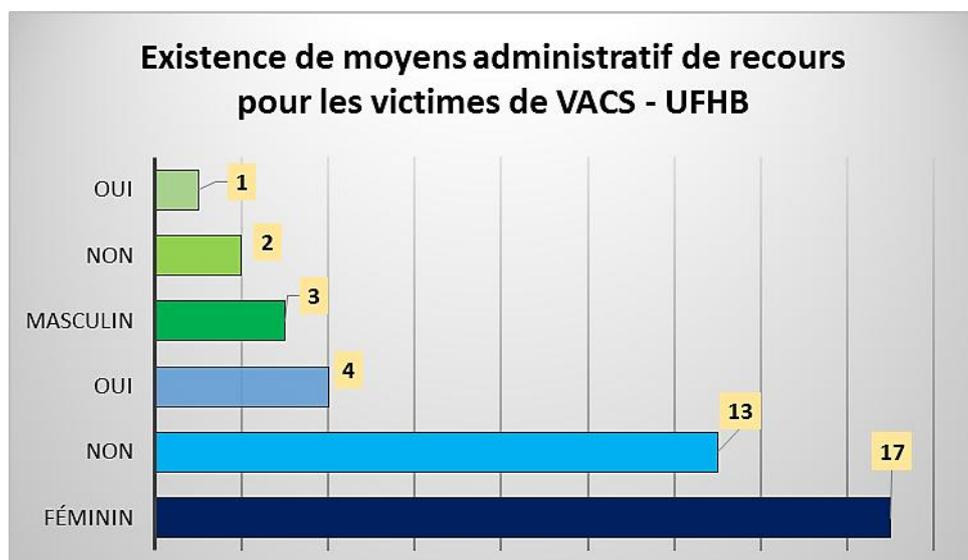


Figure 14 : Existence de moyens administratifs de recours- Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022

A la question de savoir comment éradiquer ce fléau en milieu universitaire, les Associations estudiantines sont 50%

à proposer la mise en place de Comité de dénonciation au sein des universités où les victimes peuvent s'exprimer librement et en sécurité. S'en suivent la sensibilisation sur les droits et moyens coercitifs (45%), la prise de sanctions exemplaires, la mise en vigueur de textes réglementaires en la matière (40%), la mise en place de structures

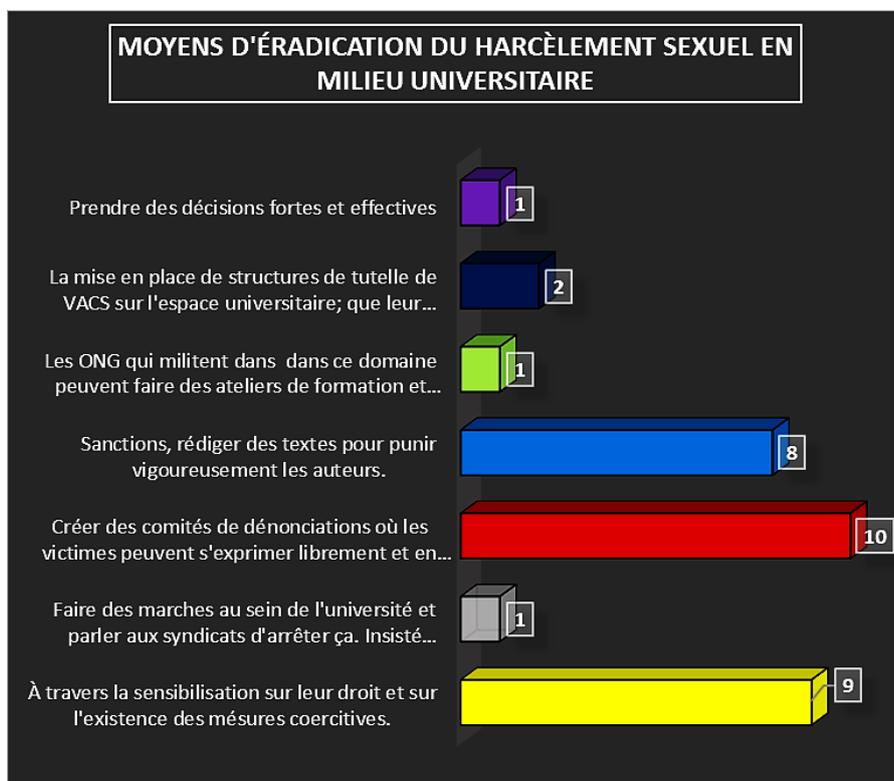


Figure 15 : Moyens d'éradication du harcèlement sexuel – Enquête sur les VACS, CPDEFM, 2022

institutionnelles sur le campus exclusivement dédiées à la lutte contre les VACS (10%) et,

l'organisation d'ateliers de formations sur la thématique par les ONG et la tenue de marche sur le campus par les étudiant-e-s eux-mêmes (5%).



Stand CPDEFM, lors de la 1^{ère} Edition du Festival du Consentement (FESTICO) organisé par l'ONG #StopAuChatNoir à l'Université Félix Houphouët Boigny, Mars 2022

III- INTERPRETATION DES RESULTATS

A) De la nette perception du harcèlement sexuel et de sa différence avec la drague par les étudiant-e-s de l'UFHB

Les étudiant-e-s interrogé-e-s dans le cadre de cette étude, hommes comme femmes parviennent très clairement, à comprendre le harcèlement sexuel comme des avances, gestes à connotations sexuelles, perpétrés avec insistance par une personne sur une autre en l'absence du consentement de cette dernière : « *C'est une demande avec insistance, acharnement et des fois au moyen de manipuler, qu'un individu exerce sur une femme ou un homme pour le ou la faire plier et assouvir son désir sexuel* » ; « *C'est une pratique qui vise à obliger une personne par du chantage, des menaces, contraintes à accepter ses avances* ».

La non-prise en compte du consentement de la victime a été identifiée comme critère de définition du harcèlement sexuel par 100% des interrogé-e-s.

Par ailleurs, si certaines personnes peinent à distinguer la drague du harcèlement sexuel, les étudiant-e-s de l'UFHB, à 100% y établissent une nette distinction entre ces deux notions antinomiques. Dans la drague, l'accord de l'autre, son consentement, de même que le libre choix sont pris en compte. On est dans un processus de conquête saine et loyale du cœur de l'autre. Ce qui diffère du harcèlement sexuel dans lequel la victime subit : « *La drague c'est conquérir avec dignité et loyauté le cœur d'une femme ou d'un homme avec laquelle on voudrait "cheminer"* » ; « *Dans la drague nous avons le choix de dire oui ou non mais dans le cas de l'harcèlement nous subissons et nous ne pouvons pas stopper les choses* ».

L'acharnement, l'intimidation et le chantage, ont été cités comme principaux éléments distinctifs et caractérisant le harcèlement sexuel.

Tout cela dénote en effet que les étudiant-e-s dans leur ensemble ont une très bonne connaissance de ces notions. Ce qui est de nature à faciliter leur réactivité en cas de survenance de tels incidents.

B) De l'effectivité des Violences A Caractère Sexuel dont le harcèlement sexuel sur le campus universitaire en 2022

Les VACS à l'UFHB sont une réalité en Côte d'Ivoire et les femmes et jeunes filles en sont majoritairement exposées (80%) contre 10% des hommes.

Si en effet, 23% parmi elles affirment avoir directement subi des attouchements et blagues à connotation sexuelle de la part d'un enseignant, 35% des interrogées l'ont été d'un étudiant contre 10% d'étudiants qui l'ont subi d'étudiantes en 2022.

Paradoxalement, **les femmes et hommes interrogé-e-s sur le campus affirment en avoir été témoins de ces scènes perpétrées par des enseignants sur des étudiantes à 47%**. La preuve que les victimes/survivantes ont une aisance à parler des violences qu'elles subissent, quand elles sont placées en position de témoins.

C) Les syndicalistes de la FESCI et enseignants identifiés comme principaux agresseurs/prédateurs sexuels sur le campus universitaire

L'Université Félix Houphouët Boigny de Cocody est la plus grande université publique de Côte d'Ivoire (*environ 60,000 étudiant-e-s inscrit-e-s*)² avec une superficie de 200 hectares. La **Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI)**³, instituée depuis les années 1990 avec pour vocation de lutter pour le respect des droits et de meilleurs cadres et conditions de vie et d'apprentissage des étudiant-e-s et élèves, est malheureusement **devenue au fil des années, un syndicat tyran de ceux et celles** pour qui elle est censée exister ; de celles et ceux qu'elle est censée protéger et défendre. Les membres de la FESCI agressent sexuellement la majorité des étudiantes en toute impunité.

En effet, la présente enquête qualitative réalisée auprès d'une vingtaine d'associations estudiantines sur le campus affirment que : « *Nous sommes dans une Université où la loi est édictée par les syndicats, l'administration est quasi inexistante. Quand tu as un problème, l'administration est incapable de régler ton problème.* ». Les étudiant-e-s dénoncent cette hégémonie nuisible de la FESCI et le laxisme d'une administration qu'ils/elles qualifient « *d'impuissante* ».

² <http://univ-fhb.edu.ci/>

³ « *Actes de barbarie répétés FESCI, la milice estudiantine de Gbagbo* » [archive], Le Patriote No. 2290 23, mai 2007.

Les membres de la FESCI arrivent donc en tête de liste des agresseurs/prédateurs sexuels sur ledit campus (40%). S'en suivent les enseignants (30%), les étudiants eux-mêmes sont également identifiés comme agresseurs sexuels des étudiantes à 20% contre 10% pour les membres du personnel administratif.

Syndicalistes, enseignants, étudiants, personnel administratif : tous bourreaux !

Les jeunes femmes ne se sentant pas suffisamment protégées, nous comprenons aisément le faible taux d'achèvement des étudiantes comparé aux étudiants.

D) Le silence comme norme d'or des victimes de VACS sur le campus universitaire

Elles sont **80% à garder le silence face aux VACS qu'elles subissent**, principalement le harcèlement sexuel contre **20% qui font des dénonciations auprès de leurs proches et familles.**

Un silence sacrificateur dû aux représailles dont elles font l'objet de la part de leurs agresseurs principalement caractérisés **par la sanction du stylo rouge (30%), l'intimidation (20%) et le blocage du parcours universitaire (15%)**. Les étudiantes sont pour ainsi dire à la merci des prédateurs sexuels sans moyens d'y faire face.

E) L'inexistence de mécanismes de prise en charge des victimes en milieu universitaire présentée comme véritable cause de la perduration du phénomène

Les associations estudiantines disent ceci : *« C'est un milieu sensible avec des personnes qui commandent et d'autres qui obéissent, des personnes en position de force et d'autres en position de faiblesse. »* ; *« Aucune prise en charge par les autorités de l'établissement »* ; *« Ce phénomène perdure parce-que ces personnes victimes d'harcèlement sexuel ne peuvent pas dénoncer ce qu'elles vivent. »*

Le silence des victimes, l'absence de sanctions des auteurs sur le campus et l'inexistence ou la méconnaissance de mécanismes de prise en charge des victimes de VACS apparaissent comme principales raisons de perduration de ce système. S'ils existent, **95% des interrogé-e-s n'en ont pas connaissance.**

En clair, **les victimes de harcèlement sexuel ainsi que des autres formes de violences à caractère sexuel de l'UFHB sont livrées à elles-mêmes ; elles sont obligées de se taire.** Nous comprenons aisément le faible taux d'achèvement des jeunes femmes dans leurs études et surtout le peu de femmes chercheuses enregistré.

F) Des moyens adéquats de lutte contre ce phénomène

Face à tous ces maux et dangers auxquels sont exposés 80% d'étudiantes et 10% d'étudiants, il est nécessaire de délier les langues et briser le silence afin que la peur change de camp. Il faut aider et encourager les victimes à dénoncer. D'où la proposition de mise en place de **comité de dénonciation au sein des universités** par 50% des associations estudiantines.

A cela s'ajoute inlassablement la nécessité de tenir des sensibilisations sur les VACS sur le campus afin que victimes sachent leurs droits et moyens de recours et agresseurs, les sanctions auxquelles ils feront face. Sanctions qui jusqu'ici n'existent pas clairement dans un texte réglementaire spécialement consacré à la question.

Il faudrait donc qu'à l'exemple de l'Institut National Polytechnique – Houphouët Boigny (**INPHB**) de Yamoussoukro, l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, ait sa Politique de lutte contre les Violences A Caractère Sexuel dans laquelle toutes les formes de VACS y figurent et les procédures de sanctions, de répressions, clairement énoncées. Il faut s'inspirer de ces bonnes pratiques et les reproduire dans tous les établissements scolaires et universitaires de Côte d'Ivoire.

La tenue d'ateliers sur la thématique par les ONG travaillant sur les violences sexistes et sexuelles a également été recommandée par les associations estudiantines.



Campagne de Sensibilisation CPDEFM au grand marché de Treichville, 16 Jours d'activismes 2021

IV- CONCLUSION

Les VACS plus précisément le harcèlement sexuel est un phénomène répandu à l'UFHB. Si 10% des étudiants y font ou en ont fait l'objet, elles sont 80% à les avoir subis ou à le subir durant leur parcours universitaire. La présente étude dénommée *Enquête qualitative sur le phénomène des Violences A Caractère Sexuel (VACS) en milieu universitaire ivoirien: cas du harcèlement sexuel à l'Université Felix Houphouët Boigny* a permis de déceler que :

- Les VACS à l'UFHB sont une réalité et **les femmes et jeunes filles en sont majoritairement exposées (90%)** contre **10% des hommes**.
- Si en effet, **23%** parmi elles affirment avoir directement subi des attouchements et blagues à connotation sexuelle de la part d'un enseignant, **35%** des interrogées l'ont été d'un étudiant contre **10%** d'étudiants qui l'ont subi d'étudiantes en 2022. Paradoxalement, les femmes et hommes interrogé-e-s sur le campus **affirment en avoir été témoins de ces scènes perpétrées par des enseignants sur des étudiantes à 47%** ;
- La vingtaine d'associations interrogée fait état de **69 cas** rapportés durant l'année 2022 dont **42 cas** au sein de l'UFHB et **27 cas** dans d'autres Universités ;
- **Les membres de la FESCI arrivent en tête de liste des agresseurs/prédateurs sexuels sur ledit campus (40%)**. S'en suivent **les enseignants (30%)**, les étudiants **eux-mêmes** sont également identifiés comme agresseurs sexuels des étudiantes **à 20%** contre **10% pour les membres du personnel administratif** ;
- Lorsqu'elles refusent de céder aux avances des auteurs, **30% sont sanctionnées par le stylo rouge** : mauvaises notes et **font face à des menaces perpétuels de leurs agresseurs**, **20%** font l'objet d'**intimidations**, **15%** voient leur **parcours universitaire bloqué** par ces enseignants harceleurs et donc **obligées de quitter les bancs** et **20%** font l'objet d'**insultes, dénigrement** créant ainsi, une atmosphère invivable pour les victimes au sein de l'UFHB.
- Elles sont **80% à garder le silence face aux VACS qu'elles subissent**, principalement le harcèlement sexuel contre **20% qui font des dénonciations auprès de leurs proches et familles** ;
- L'inexistence de mécanismes de prise en charge des victimes en milieu universitaire est présentée par **95% des associations estudiantines comme véritable cause de la perdurance du phénomène** ;

- La mise en place de **Comité de dénonciation au sein des universités et de textes réglementaires contraignants** est proposée par 50% des associations estudiantines comme solutions pour lutter efficacement contre les VACS.



Entretien avec les participant-e-s du #Festico sur le Harcèlement sexuel et moyens de lutte (Stand CPDEFM), Université Félix Houphouët Boigny, Mars 2022

V- **RECOMMANDATIONS**

Les VACS considérées comme véritable gangrène en milieu universitaire auxquelles sont majoritairement exposées les femmes et jeunes filles (80%) à l'UFHB, il convient de situer les niveaux de responsabilité et d'agir promptement et efficacement par la prise de mesures efficaces et coercitives permettant d'éradiquer et de garantir aux étudiantes, un climat sécurisant et sain ; un climat favorisant leur évolution.

Pour y parvenir, il faut donc :

Au niveau réglementaire, **l'administration universitaire doit** :

- ✓ **Elaborer une Politique de lutte contre les Violences A Caractère Sexuel** comme l'a fait l'INPHB de Yamoussoukro et qui produit des résultats très satisfaisant. Les victimes sont écoutées, connaissent la procédure à suivre et des sanctions effectives contre les agresseurs sont prises.

Au niveau réglementaire, les **Ministères de tutelles** que sont : le **Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique** et le **Ministère de la Femme, de la Famille et de l'enfant** doivent :

- ✚ S'assurer de l'élaboration et de la mise en œuvre effective de Politiques de lutte contre les Violences A Caractère Sexuel dans tous les établissements scolaires et universitaires de Côte d'Ivoire ;
- ✚ Ces deux Ministères de tutelles doivent promouvoir les bonnes pratiques entre établissements et veiller à la prise de sanctions effectives et dissuasives contre les agresseurs.

Les **Partenaires Techniques et Financiers (PTF)** notamment les **Agences Onusiennes** doivent :

- ✚ Appuyer techniquement et financièrement les Ministères de tutelles et administrations universitaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de Politiques de lutte contre les VACS.

Au niveau institutionnel, **l'administration universitaire doit** :

- ✚ Mettre en place d'un **Comité de prise en charge** des cas rapportés.

Ce Comité sera un espace où les victimes sont mises en confiance et dénoncent en toute confidentialité, l'identité de leurs bourreaux. Cela permettra en effet de briser le silence dans lequel elles sont confinées et d'assurer une bonne prise en charge.

Lequel doit être composé de spécialistes outillé-e-s sur la question des Violences Basées sur le Genre (VBG) afin de garantir la prise en charge efficace des cas et le suivi des dénonciations pour des sanctions conséquentes à l'endroit des auteurs (agresseurs).

Au niveau institutionnel, les **Ministères de tutelles** doivent :

- ✚ S'assurer de l'instauration des Comités de prise en charge des cas rapportés et de prévention des VBG dans tous les espaces universitaires de Côte d'Ivoire.

Les **PTF** dont les **Agences Onusiennes** doivent :

- ✚ Appuyer les Ministères de tutelles et les **Organisations Non Gouvernementales (ONG)** travaillant sur la question pour la mise en place de comités de prise en charge des cas de VBG dans les établissements scolaires et universitaires.

✓ **Au niveau communautaire :**

Les **PTF** dont les **Agences Onusiennes** doivent outiller les Organisations Non Gouvernementales (ONG) travaillant sur la question des VBG pour la réalisation de campagnes de sensibilisation et d'ateliers de formations à l'endroit des syndicalistes notamment des membres de la FESCI, des enseignants, étudiants et personnel administratif sur les VBG : leurs conséquences sur les victimes et les sanctions encourues pour les auteurs.

Toutes les étudiantes doivent impérativement être informées sur les moyens de recours dont elles disposent pour y faire face.

- ✓ **A l'endroit du Gouvernement ivoirien** en vertu de la ratification de la Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'égard de la Femme (CEDEF), du Protocole de Maputo, et des Lois internes notamment la Constitution Ivoirienne de 2016, l'Etat ivoirien doit :

- ✚ S'assurer et veiller au maintien de l'ordre, de la discipline et de la sécurité des étudiantes dans tous les campus universitaires de Côte d'Ivoire notamment celui de l'UFHB de Cocody ;

- ✚ S'assurer et veiller à la prise de sanctions effectives, exemplaires et dissuasives : radiation, poursuites judiciaires, sanctions disciplinaires contre ces syndicalistes, enseignants et personnel administratif qui sont identifiés comme principaux agresseurs sexuels des étudiantes ;
- ✚ Réglementer la FESCI.

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE DE L'ETUDE

ENQUÊTE QUALITATIVE SUR LES VIOLENCES A CARACTÈRE SEXUEL (VACS) EN MILIEU UNIVERSITAIRE IVOIRIEN : CAS DU HARCÈLEMENT SEXUEL A L'UNIVERSITÉ FELIX HOUPHOUËT BOIGNY

Commanditée par l'Organisation des Citoyennes pour la Promotion et Défense des Droits des Enfants, Femmes et Minorités (CPDEFM), une ONG de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), la présente étude vise à fournir une meilleure compréhension de la manifestation des violences à caractère sexuelles (VACS) en milieu universitaire ivoirien. Plus précisément, la problématique du harcèlement sexuel à l'Université Félix Houphouët Boigny (UFHB). Cette enquête qualitative en direction des responsables d'Associations estudiantines fera une combinaison d'entretiens et de recherche documentaire.

IDENTIFICATION

SEXE

Organisation

Tranche d'âge

Situation matrimoniale

II- CONCEPTION DU HARCÈLEMENT SEXUEL

- 1- Selon vous, qu'entend t-on par harcèlement sexuel ?
- 2- 2- Quelle différence faites-vous entre drague et harcèlement sexuel ?

III- MANIFESTATION DES VIOLENCES A CARACTÈRE SEXUEL EN MILIEU UNIVERSITAIRE

- 3- Avez-vous déjà eu connaissance de cas de harcèlement sexuel au sein de l'UFHB ?
3-a) Si Oui, combien de cas ?
- 4- Avez-vous déjà eu connaissance de cas de harcèlement sexuel en dehors de l'UFHB ?
4-a) Si Oui, combien de cas ?
- 5- Avez-vous déjà subit des attouchements inappropriés, pressions ou des blagues à connotation sexuelle de la part d'un enseignant sans votre consentement?
- 5- Avez-vous déjà subit des attouchements inappropriés, pressions ou des blagues à connotation sexuelle de la part d'un(e) étudiant(e) sans votre consentement ?
- 7- Avez-vous déjà été témoin de situation où une étudiante a subi des attouchements inappropriés, pressions ou des blagues à connotation sexuelle de la part d'un enseignant ?

IV- PROFIL DES VICTIMES

8- Les victimes sont-elles majoritairement des femmes ou des hommes ?

Combien de cas ?

9- Comment réagissent les victimes face à cette situation ?

10- Que se passe-t-il lorsqu'elles (les victimes) refusent de céder aux avances des auteurs ?

11- Les victimes bénéficient-elles de prise en charge au sein de l'Université ?

IV- PROFIL DES AUTEURS

13- Les auteurs de harcèlement sexuel au sein de l'UFHB sont-ils essentiellement :

V- MOTIFS DE L'EXISTENCE DU HARCÈLEMENT EN MILIEU UNIVERSITAIRE

14- Selon vous, pourquoi ce phénomène perdure-t-il au sein des Universités ?

VI- MOYENS DE RECOURS DES VICTIMES

15- Existe-t-il un ou des moyens administratifs de recours (dénonciation) pour les victimes de harcèlement sexuel au sein de l'UFHB ?

Si Oui, lesquels ?

16- Selon vous, comment peut-on éradiquer le harcèlement sexuel